

## **RAPPORT N°17 : PROJET DE TELEMEDECINE SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ**

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mars 2018 fixant les statuts de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez et notamment la compétence supplémentaire « soutien à toute initiative visant à maintenir, améliorer et développer le service de santé » ;

Vu la délibération du 29 octobre 2019 complétant la compétence supplémentaire « soutien à toute initiative visant à maintenir, améliorer et développer le service de santé » par « mailler le territoire avec une offre de soin organisée en réseau autour d'un pôle central de santé » ;

### **Rappel du contexte :**

Notre territoire dispose actuellement de 17 médecins généralistes, 5 psychologues, 11 dentistes, 13 pharmacies, 34 Infirmiers diplômés d'Etat, 23 masseurs kiné, de sages-femmes, orthophonistes, podologues, ophtalmologistes et surtout d'un centre-hospitalier (urgence, médecine, gériatrie, périnatalité).

De plus différentes organisations ont vu le jour : Une MSP à Cunlhat (territoire de garde Cunlhat, Olliergues, Courpière, Augerolles, St Dier) dans le cadre de l'association pour l'Amélioration de la Qualité des Soins Vallée de la Dore (AQSVD) avec un projet immobilier porté par la Communauté de Communes à Cunlhat ; Une MSP portée par l'Association des Professionnels de Santé pour la qualité des Soins en Pays d'Ambert (APSSA) avec un projet immobilier privé à Ambert ; Un espace santé à St Germain l'Herm existant porté par la Communauté de Communes ; Un projet immobilier à Arlanc porté par la Mairie avec démarche d'accompagnement des professionnels de santé en cours et des espaces santé existants portés par les Mairies de Marsac et Olliergues.

Cependant, nous constatons un vieillissement des professionnels de santé (2 départs en retraite en 2019 non remplacés) avec des zones fragiles : secteur d'Arlanc, secteur d'Olliergues et une zone vide de médecin généraliste : le Haut-Livradois.

Afin de maintenir l'offre de soin existante et si possible de la développer, la Communauté de Communes souhaite disposer d'un projet de santé pensé à l'échelle du territoire Ambert Livradois Forez en travaillant notamment avec le réseau des professionnels d'Ambert. Il s'agit là d'une priorité politique du projet de territoire qui devra être partagée, concertée avec l'ensemble des acteurs dans la durée. Nous bénéficions également d'un contrat local de santé (CLS), outil issu de la loi Hôpital Patients Santé et Territoires du 21 juillet 2009 qui permet de coordonner l'action publique des Agences Régionales de Santé (ARS) et celle menée par les collectivités locales. A l'avenir, nous devons conforter une communauté professionnelle territoriale de santé en lien avec l'hôpital grâce à un travail en réseau, via un système de permanences sur les territoires et le développement du numérique.

En effet, la téléconsultation constitue une voie nouvelle pour faciliter l'accès aux soins. Elle permet d'éviter le renoncement aux avis spécialisés et les délais de consultation trop longs. Elle est aussi un moyen d'éviter les déplacements inutiles et les recours aux urgences.

Les cabines de télémédecine peuvent être envisagées comme un complément d'offre. Cette solution n'est envisageable qu'avec :

- L'adhésion de l'équipe de soin environnante à la démarche
- Un accompagnement de l'utilisation de la cabine par des professionnels de santé
- Un local à disposition et bien situé

Tous ces facteurs sont réunis sur le secteur de St Germain l'Herm qui pourrait constituer un secteur d'expérimentation de cette solution.

Le secteur d'Arlanc est également intéressé par la démarche.

L'acquisition de cabine de télémédecine serait accompagnée de l'acquisition du matériel informatique sur les secteurs d'Arlanc et de St Germain l'Herm qui permettrait, lors des visites des infirmières libérales, des consultations de médecins généralistes ou de spécialistes à domicile chez certains patients qui disposent d'un réseau internet performant.

▪ Durée :

Acquisition prévue à l'automne 2020

▪ Coût prévisionnel global HT ainsi que le montant de la subvention sollicitée :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Détail des différents postes de dépenses	Montant HT*	Détail des recettes (financements publics et privés sollicités ou obtenus ...)	Taux	Montant
2 cabines de télémédecine à 88 229.98 € HT l'unité + acquisition de matériel connecté	202 558 €	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	30 %	62 267 €
Acquisition de matériel pour les infirmières libérales	5 000 €	DSIL	50 %	103 779 €
		Autofinancement de la commune / de l'EPCI	20 %	41 512 €
<b>TOTAL</b>	<b>207 558 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>207 558 €</b>

Sur proposition du Président,

**Délibération,**

il vous est proposé :

- D'accepter l'exécution du projet qui engage 41 512 € HT de fonds propre ;
- D'accepter le plan de financement ;
- D'autoriser Monsieur le Président à formuler la demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;
- D'autoriser Monsieur le Président à formuler la demande de subvention à la Région AURA ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet.